



Dolbeau-Mistassini, le 23 mars 2018

**AUX PRODUCTEURS MEMBRES DU SYNDICAT  
DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU QUÉBEC**

**AVIS DE CONVOCATION**

Madame,  
Monsieur,

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec, qui aura lieu :

**LE SAMEDI 14 AVRIL 2018  
À L'HÔTEL DU JARDIN  
1400, BOULEVARD DU JARDIN  
ST-FÉLICIEN, QC  
SUIVANT L'AGA DU PLAN CONJOINT**

Des propositions de résolutions peuvent être déposées à nos bureaux idéalement au plus tard le 13 avril 2018 avant 15 h 00, ou encore sur place, le jour même de l'assemblée avant 9 h 00.

De plus, une proposition visant l'ajout de l'alinéa C à l'article 18 - Destitution et remplacement du Règlement général du SPBQ, concernant la participation des administrateurs, sera portée à l'attention des membres dans le but de favoriser une meilleure efficacité du conseil d'administration.

Ainsi, après l'ajout de l'alinéa C, l'article 18 serait ainsi constitué :

*18.1 Est destitué, ou peut être remplacé suivant les dispositions du présent règlement, l'administrateur qui :*

- *c) manque trois (3) séances consécutives sans raison valable.*

...2

Nous vous rappelons que conformément au *Règlement général du SPBQ*, tout producteur membre inscrit au fichier du Syndicat à la date d'envoi du présent avis de convocation peut participer aux délibérations de l'assemblée générale annuelle et y a droit de vote, lequel s'exerce comme suit :

- le producteur individuel a droit à un vote qu'il exprime personnellement;
- les producteurs indivisaires ont droit à deux votes qu'ils expriment par deux d'entre eux;
- le producteur regroupé (personne morale, société et coopérative) a droit à deux votes qu'il doit exprimer par deux mandataires différents, chacun muni d'une procuration;
- le producteur constitué en personne morale avec un seul actionnaire droit à un vote qu'il exprime par un mandataire muni d'une procuration.

D'ailleurs, un modèle de procuration à cet effet vous est fourni en pièce jointe.

Prenez note que lors de cette assemblée, des élections seront tenues à différents postes. Votre participation est primordiale afin d'assurer le dynamisme du Syndicat et sa représentativité. D'ailleurs, des prix de présence vous sauront offerts en fin d'assemblée.

Enfin, nous vous invitons à consulter l'ordre du jour de cette assemblée en pièce jointe.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink that reads "Ghislain St-Pierre".

Ghislain St-Pierre, président  
SPBQ

p. j.    Ordre du jour

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES  
DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU QUÉBEC**

**À L'HÔTEL DU JARDIN  
1400, BOULEVARD DU JARDIN  
ST-FÉLICIEN, QC  
LE SAMEDI 14 AVRIL 2018  
SUIVANT L'AGA DU PLAN CONJOINT**

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- Mot de bienvenue**
- 2.- Avis de convocation, lecture et adoption**
- 3.- Procédures des assemblées délibérantes**
- 4.- Ordre du jour, lecture et adoption**
- 5.- Procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle des membres du 8 avril 2017, lecture et adoption**
- 6.- Procès-verbal de la dernière assemblée générale extraordinaire des membres du 1<sup>er</sup> novembre 2017, lecture et adoption**
- 7.- Adoption des rapports annuels et états financiers déjà présentés et adoptés lors de l'assemblée générale du Plan conjoint ainsi que de l'auditeur indépendant qui y a été nommé**
- 8.- Résolution visant l'ajout de l'alinéa C au *Règlement général du SPBQ, article 18 - Destitution et remplacement***
- 9.- Élections des administrateurs**
  - 9.1 Procédures d'élections aux postes des administrateurs, lecture**
  - 9.2 Nomination d'un président, d'un secrétaire et de scrutateurs**
  - 9.3 Période d'élections (les postes sont réservés aux coopératives)**
    - **Catégorie A « sans aucun intérêt », poste 2, mandat d'un an, présentement occupé par Daniel Leblond**
    - **Catégorie A « sans aucun intérêt », poste 4, mandat de trois ans, présentement occupé par André Lalancette**
    - **Catégorie A « sans aucun intérêt », poste 5, mandat de trois ans, présentement occupé par Alain Boivin**

- **Catégorie B « sans intérêt significatif », poste 7, mandat de trois ans, présentement occupé par Gérard-Raymond Dumais**
- **Catégorie C « avec intérêts significatifs », poste 10, mandat de trois ans, présentement occupé par René St-Pierre**

#### **9.4 Destruction des bulletins de vote et clôture des élections**

**10.- Questions diverses**

**11.- Prix de présence**

**12.- Levée de l'assemblée**